

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de deux parcelles situées à l'intérieur du périmètre de l'ancienne ZAC "du Centre-Ville" à Saint Priest, boulevard Edouard Herriot et rue du Docteur Gallavardin et appartenant à la SERL, aménageur de ladite ZAC qui est maintenant close.

Lesdites parcelles, d'une superficie totale de 3 449 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 8 de la section CV et 252 de la section DI sont nécessaires à la réalisation de la ZAC "Mozart".

Ces parcelles seront revendues à titre onéreux avec d'autres biens communautaires inclus dans la ZAC "Mozart", à la SERL, aménageur de cette nouvelle ZAC.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, cette acquisition interviendrait à titre gracieux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La dépense correspondant aux frais d'actes notariés, soit 17 700 F, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,